

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 27 janvier 2020

Présents : Jean-François CASOLIVA, Joëlle CHAUVET, Alain ROUMIGUIÉ, Chantal BLANC, Louis GAREIL, Michel BOYER, Gilles BUSQUET

Représentés :

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BUSQUET

La séance est ouverte à 17H00

2020_001 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE - CENTRE DE SANTE PUBLIC TUCHAN

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu la délibération n°2019-046 du 12 septembre 2019 approuvant la création d'un Centre de Santé communal pour garantir à la population une offre de soins suffisante, de qualité et pérenne en salariant des médecins et secrétaires,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un budget annexe pour la gestion de ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE la création au 1^{er} janvier 2020 du budget annexe relatif à la gestion du futur centre de santé communal et sera dénommé « budget annexe CENTRE DE SANTE PUBLIC TUCHAN ».

DIT que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2020 de ce budget annexe, en liaison avec le budget principal par le compte 451.

La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier de Durban Corbières.

2020_002 - APPROBATION DU CONTRAT BOURG-CENTRE OCCITANIE

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vu le code générale des collectivités territoriales

Vu les délibérations CP/2016-DEC11-20 et CP /2017-DEC/11-21 de la commission permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des bourgs-centre.

Vu les délibérations 2017/AP-Juin /09 et CP/2017-DEC/11-21 de l'assemblée plénière du conseil Régional Occitanie du 30 juin 2017 et du 3 novembre 2017 relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles pour la période 2018/2021.

Considérant que la Région Occitanie est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux, que chacun d'entre eux comprend une ville centre qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie, ainsi que de communes qui peuvent également remplir la fonction de pôles de services de proximité, et c'est le cas de la commune de TUCHAN.

La Région a donc décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des bourgs centres ; le dispositif repose sur la conclusion d'un contrat de partenariat avec la Région et les acteurs du territoire.

Sont signataires de ce contrat en sus de la Région et de la commune de TUCHAN, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes, la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée et le CAUE de l'Aude.

Le projet de développement et de valorisation repose sur trois axes intégrant chacun des actions et projets.

Axe 1 : Mettre le coeur historique au centre de la stratégie patrimoniale de Tuchan

Axe 2 : Renforcer le rôle de centralité de l'espace de la promenade

Axe 3 : Rendre au pôle terroir sa vocation économique et touristique

Le programme opérationnel pluriannuel 2019-2021 se déclinera en treize projets annuels au titre de ce contrat soit :

- 1.1.1 - Poursuivre la valorisation du site château d'Aguilar
- 1.1.2 - Poursuivre les travaux sur le château d'Aguilar
- 1.1.3 - Mettre en valeur le petit patrimoine (rénovations, parcours élargis, signalétique, évènementiel...)
- 1.1.4 - Exposer et faire connaître la collection d'archéologie dont la mairie a hérité
- 1.1.5 - Créer un sentier d'interprétation autour de la tour des géographes et de l'histoire du mètre
- 1.2.1 - Porter des projets de production d'énergies renouvelables qui profitent aux habitants
- 1.2.2 - Accueillir la future Maison France Service à Tuchan
- 1.2.3 - Mettre aux normes les édifices recevant du public (foyer, église...)
- 2.1.1 - Ouvrir un centre de santé municipal
- 2.2.1 - Aménager l'espace public de la Noria et la vigne en un jardin agro-paysager
- 3.1.1 - Baliser un sentier œnologique en s'appuyant sur les caves particulières et le paysage des vignes
- 3.1.2 - Développer le pastoralisme sur le territoire (accueil de cheptels, reconquête des friches...)
- 3.2.1 - Créer un pôle d'entreprises dans les locaux vacants de la cave coopérative (groupes, assos, co-working...)

Considérant que la conclusion du contrat bourg-centre est de nature à faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre du programme de développement et de valorisation présentés ci-dessus.

Il est proposé d'approuver le contrat- bourg-centre Occitanie pour la commune de TUCHAN et d'autoriser le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes et pièces relatifs à ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le contrat bourg-centre Occitanie

AUTORISE le maire à engager et signer tous les actes et pièces relatifs à ce contrat

La séance est levée à 18H30

*Le secrétaire de séance,
Gilles BUSQUET.*

*Le Président,
Jean-François CASOLIVA.*